

## CRÉATION EN COURS – 4<sup>ème</sup> ÉDITION Portrait de la 4<sup>ème</sup> promotion

Au terme de l'appel à candidatures ouvert du 2 mai au 3 juin 2019, la nouvelle promotion de Création en cours est sélectionnée. Les projets retenus couvrent tous les champs artistiques : musique, théâtre, danse, cirque, arts plastiques, marionnettes, art de rue, photographie, cinéma et audiovisuel, design, architecture, littérature, poésie, bande dessinée, arts numériques, et mêlent pour nombre d'entre eux les esthétiques.

Après réception des 366 candidatures, les projets déposés ont fait l'objet d'une analyse fine par les Ateliers Médicis en plusieurs étapes. Ce protocole a permis de distinguer 193 projets, qui ont été présentés au jury national.

Le jury national de sélection s'est réuni le 12 septembre 2019, présidé par Cathy Bouvard, directrice des Ateliers Médicis, en présence de membres des administrations centrales et déconcentrées du ministère de la Culture, et du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de deux artistes des éditions précédentes de Création en cours. A l'issue du jury, le protocole de sélection a été validé. Les artistes pressentis ont été contactés par téléphone et informés de leur présélection ; il leur a été demandé de confirmer par retour de mail leur accord concernant le département d'affectation, et donc leur participation au programme.

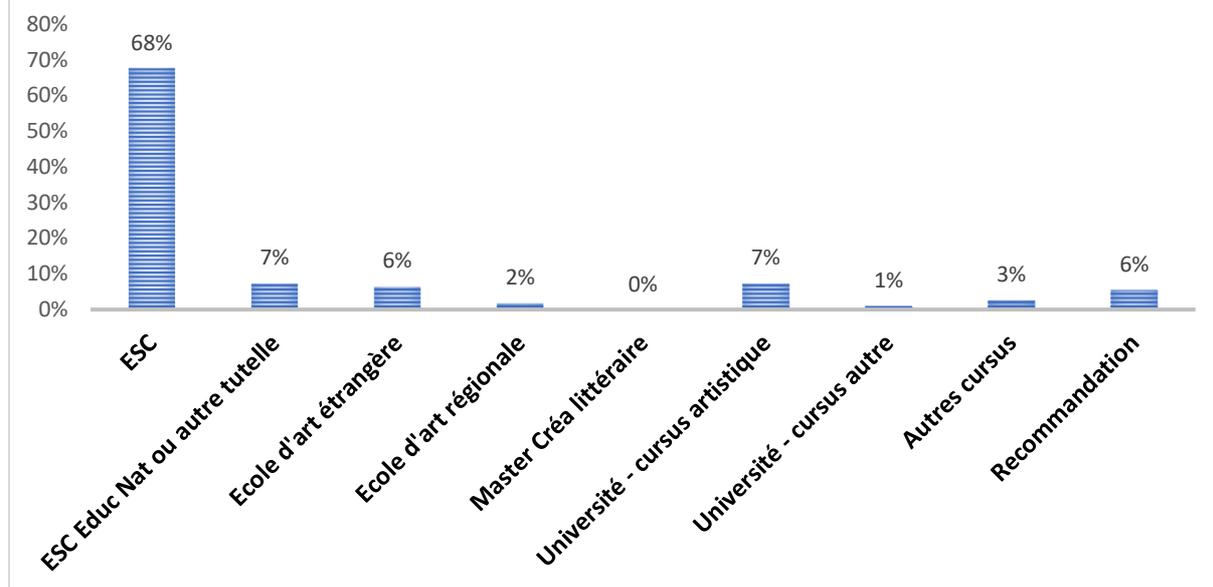
Les 108 projets sélectionnés sont portés par 77 femmes et 31 hommes. De nombreux artistes travaillent en binôme ou en collectif ; les 131 artistes qui seront investis dans la quatrième édition du programme, sont pour 69% des femmes et 31% d'hommes.

Parmi les artistes lauréat(es), 81 sont diplômé(e)s depuis 2015 des Écoles supérieures culture sous tutelle du ministère de la Culture ou du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (30 écoles du territoire national sont représentées), 8 sont issus d'un cursus artistique universitaire. Par ailleurs, cette année, 7 artistes sont issu(e)s d'École d'Art étrangère et 6 sont recommandés par des réseaux professionnels.

On observe les points suivants.

- 68% des porteurs de projets sont issus d'une École Supérieure Culture
- 26 ESC sous tutelle du ministère Culture sont représentées, et 4 écoles sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- 8% des artistes ont suivi des cursus universitaires, et 6% sont issu(e)s d'Écoles d'art étrangères (pour une grande majorité implantée en Belgique).
- 6% sont recommandés par un réseau professionnel et 3% sont issus d'autres cursus

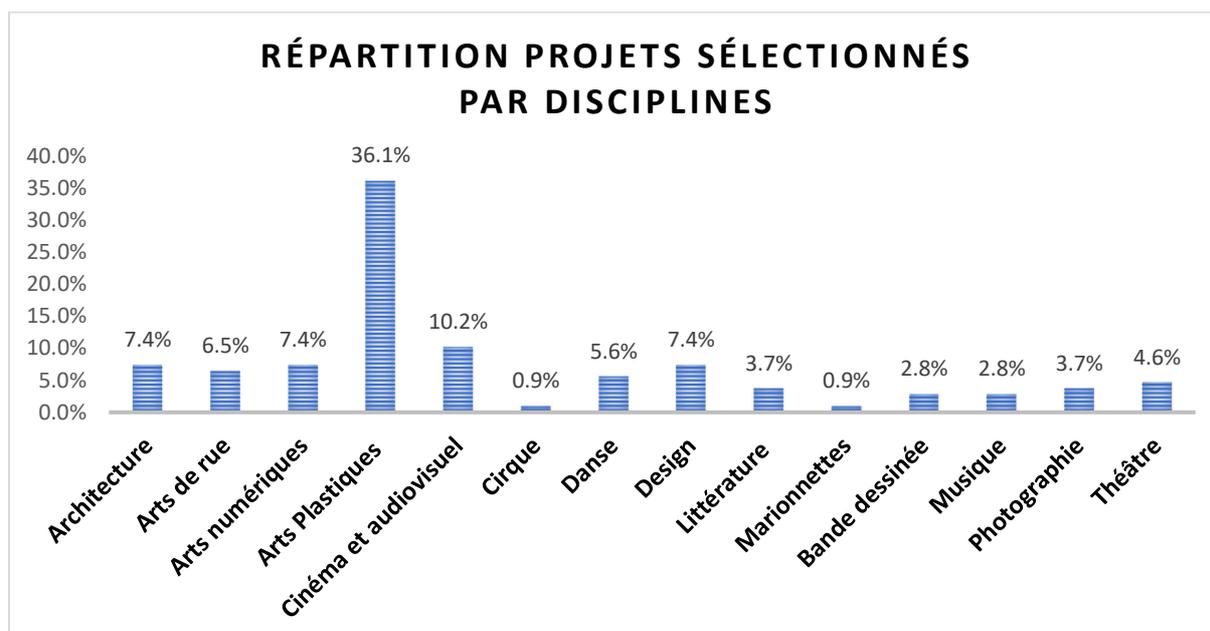
## RÉPARTITION DES FORMATIONS ARTISTES SELECTIONNÉS



Leur âge moyen au moment du dépôt de candidature est de 28 ans, avec une amplitude qui va de 23 à 38 ans.

En termes de discipline, la diversité reste grande, présentant toutefois à l'instar des éditions précédentes une majorité de projets relevant des arts plastiques (36,1%) et du spectacle vivant (21,3%) : théâtre (4,6%), danse (5,6%), musique (2,8%), cirque (0,9%), arts de rue (6,5%) et marionnettes (0,9%). Suivent le cinéma et l'audiovisuel (10,2%), le design, l'architecture et les arts numériques avec respectivement 7,4%, la photographie, la littérature et la bande dessinée avec 3,7% des projets.

On constate que les projets liés aux arts numériques, à l'architecture et au cinéma et l'audiovisuel sont plus nombreux que lors de la 3<sup>ème</sup> édition. A l'inverse, les projets relevant du théâtre, de la musique et de la littérature sont beaucoup moins nombreux



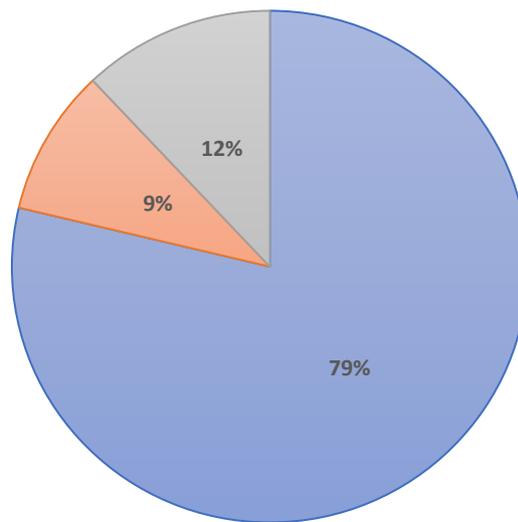
- **ECOLES ET DEPARTEMENTS D'IMPLANTATION**

Les artistes développeront leurs projets et les partageront avec les élèves de cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) dans 108 écoles primaires ou élémentaires dans les 101 départements français métropolitains et d'outre-mer, en accentuant encore la présence de ces projets culturels dans les zones rurales et ultramarines :

- 95 départements ont une affectation simple
- Les DOM ont chacun 2 affectations (soit 10 résidences au total)
- La Seine-Saint-Denis recevra 3 projets dont 2 sur le territoire d'implantation des Ateliers Médicis, Clichy sous-Bois et Montfermeil

Les écoles retenues pour accueillir un projet d'artiste sont pour 79% d'entre elles situées en zone rurale, 9% en zone urbaine et 12% en zone périurbaine.

## TYPOLOGIE DES ÉCOLES



■ Ecoles en zone rurale   ■ Ecoles en zones urbaines   ■ Ecoles en zones périurbaines

Lors de l'appariement, 84% des artistes se sont vus proposer une affectation correspondant aux souhaits émis lors du dépôt de leur candidature, dont 48% leur premier choix. Les autres artistes ont été contactés afin de leur proposer une implantation alternative, et ont par la suite confirmé leur accord de façon formelle.